

Le 24 novembre 2009

**OBJET :      Processus d'évaluation pour l'accréditation d'un  
                  instructeur de navigation côtière**

Bonjour à tous,

En préparation de la prochaine saison, vous trouverez ci-joint l'information concernant le processus d'accréditation en navigation côtière offert par notre Fédération. Préalables : se référer au livret de voile croisière de l'ACY

Étapes chronologiques :

- 1) Déposer son CV marin incluant : l'année d'obtention du brevet d'instructeur de croisière avancée, son numéro d'instructeur, la date de la dernière recertification, la compilation du nombre de jours d'expérience de la navigation côtière et le nombre de nuits, toutes autres certifications pertinentes en navigation côtière.
- 2) Comme l'obtention du brevet d'instructeur en navigation côtière est un privilège, le candidat doit démontrer le besoin d'instructeur en navigation côtière.
- 3) Pour devenir instructeur de navigation côtière, il faut réussir à 90% la version B de l'examen de navigation côtière en 2 heures, afin de valider la maîtrise du candidat.  
Un candidat doit obtenir un minimum de 80% à la première écriture afin de pouvoir continuer le processus et avoir droit à une reprise.
- 4) Une fois l'examen réussi, le candidat doit participer à une séance de correction des examens de navigation côtière des futurs instructeurs élémentaires, soit dans la semaine suivant l'écriture de ces examens.
- 5) Il faut que le candidat présente un plan de cours détaillé d'un cours théorique de 45 heures couvrant la matière du brevet. Un plan de cours détaillé comprend une répartition judicieuse de la matière, la compétence visée pour chacune des parties du cours, les types et choix des exercices, la pondération du temps selon les sujets et activités, les tests formatifs, etc.
- 6) L'IE de navigation côtière recommande le candidat au comité national pour approbation.

L'horaire des épreuves :

Sem. 18 janvier 2010      examen théorique navigation côtière (sur rendez-vous)

13 ou 14 février 2010    reprise si nécessaire

Semaine du 15 février    correction d'examens de navigation côtière

Présentation du plan de cours    au plus tard à l'atelier pédagogique (28 mars)

Afin de pouvoir s'inscrire au processus d'accréditation d'instructeur en navigation côtière, le candidat doit détenir le brevet d'instructeur croisière avancé.

Veillez nous retourner le formulaire dûment rempli et les copies de vos préalables par la poste ou par télécopieur **au plus tard le mardi, 12 janvier 10.**

Nous vous rappelons que ce processus n'en est pas un de formation et n'est également pas un stage, mais bien d'évaluation de vos compétences. Nous vous recommandons donc d'être bien préparé pour chaque étape du processus.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous au (514) 252-3097.  
Bonne chance,

Natalie Matthon,  
directrice générale